

Monsieur Michel CADOT**Préfet**Préfecture de Paris et d'Île-de-France,
5 rue Leblanc
75015 Paris**Paris, le 27 septembre 2019**

Objet : *Saisine à propos de différents problèmes liés à la diffusion des manuels scolaires numériques et papier dans les lycées franciliens.*

Monsieur le Préfet,

En mai dernier, à l'occasion de la présentation du budget supplémentaire (CR 2019-024), l'exécutif régional annonçait la mise en place de la « *gratuité des manuels scolaires et ressources pédagogiques* » pour les élèves de 2^{de} et de 1^{ere} générales et technologiques du public.

Depuis la rentrée, les changements de programmes provoqués par la réforme des lycées ont nécessité le remplacement de l'ensemble des manuels.

Or, nous avons été informés que, sur chacun des 1 222 086 manuels scolaires papier distribués ou en cours de distribution par la Région Île-de-France, est collé un courrier personnel de Valérie Pécresse avec sa photo, qu'il est impossible de décoller sans arracher la page de garde. Quant aux ordinateurs et tablettes numériques, c'est un message vidéo de la Présidente de Région d'une durée de deux minutes qui apparaît systématiquement à l'ouverture de la principale application (Hi SGOOL). Ces dispositions promotionnelles en faveur de l'action de la Présidente de région n'ont jamais été validées par l'Assemblée régionale.

A aucun moment, ni le Conseil régional, ni la Commission permanente n'ont été saisis pour voter les individualisations financières permettant la gratuité et la prise en charge de la diffusion de ce courrier ou du message vidéo, pour lesquels les chiffres évoqués dans la presse semblent exorbitants (240 000 € pour le tract collé sur les manuels papiers). Ce surcoût aurait pourtant dû faire l'objet d'un vote, ou pour le moins, d'une information, aux conseiller-ères régionaux.

Il nous semble que le contenu de la lettre et de la vidéo au ton très personnel (utilisation du « je ») et très présidentiel présente un bilan de l'action de l'exécutif régional en matière d' « Enseignement secondaire » depuis 2015 et détourne l'usage initial de ces outils pédagogiques.

La communication des collectivités territoriales est pourtant strictement encadrée, or ces messages, papier et numérique, ne semblent pas respecter les règles définies par le Code Général des Collectivités territoriales, les lois du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

En effet, il nous semble que ces messages relèvent de documents de propagande politiques partisans au-delà de la promotion et information sur des politiques publiques régionales. Sans oublier que la Présidente de région s'attribue la mise en place de la gratuité des manuels scolaires alors qu'elle ne fait que poursuivre une politique publique initiée durant le mandat précédent.

Se pose par ailleurs la question de la pertinence de ce message au regard de la durée de vie des manuels scolaires : alors que les manuels ont vocation à être utilisés plusieurs années, ces messages écrits et vidéos de la Présidente vont perdurer les prochaines années notamment jusqu'en 2021, année d'élections régionales, et peuvent donc être logiquement imputés aux futurs frais de campagne d'une Présidente actuelle qui ne cache pas sa volonté de se représenter aux mêmes fonctions régionales.

Reste la question du respect du travail des auteurs de ces manuels scolaires qui est relégué, au sens propre comme au sens figuré, au second plan. En effet, en choisissant de coller cette lettre en page de garde, à savoir sur la page qui présente les différents contributeurs des manuels, Valérie Pécresse méprise ce travail collectif et la marque de la propriété intellectuelle qui est pourtant la valeur ajoutée de ce type d'ouvrage. Sans oublier qu'il est impossible d'enlever cette lettre sans arracher cette page du manuel.

Pour toutes ces raisons, il nous semble indispensable que vous agissiez afin de rappeler à la Présidente de Région le cadre légal auquel elle est soumise pour sa communication et que la Région procède au plus vite au retrait du courrier dans tous les manuels papiers et du message vidéo des ordinateurs et tablettes numériques. Concernant les supports scolaires qui n'ont pas encore distribués, ils devront, quant à eux, être exemptés de toute communication régionale avant diffusion publique.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.



Céline Malaisé
Présidente de groupe

Pièces jointes :

- Lettre personnelle de Valérie Pécresse diffusée dans les manuels scolaires

Dossier suivi par : Karine Brishoual / 07 60 03 71 73 / karine.brishoual@iledefrance.fr